Déjà condamné en Suisse pour viol, Tariq Ramadan ne s’est pas présenté devant les juges à Paris pour trois viols : une expertise médicale confirme qu’il « peut comparaître » ; la justice a émis un mandat d’arrêt contre l’islamologue (MàJ)

08/03/2026 à 9h25



08/03/2026

Il était absent à son procès pour viols depuis son ouverture, lundi. La justice française a émis, vendredi 6 mars, un mandat d’arrêt contre Tariq Ramadan, à diffusion et à exécution immédiate. L’islamologue de 63 ans, qui souffre d’une sclérose en plaques, était hospitalisé en Suisse, avaient justifié ses avocats. Mais son contrôle judiciaire lui interdit de quitter la France sans en informer la justice. Une expertise médicale ordonnée par la présidente de la cour criminelle a conclu

qu’il était en mesure de comparaître, selon le rapport rendu vendredi. N’ayant avancé “aucune excuse valable”, “Tariq Ramadan sera jugé par défaut”, c’est-à-dire en son absence, a aussi annoncé la présidente de la cour.

Franceinfo



06/03/2026

L’accusé de 63 ans ne s’est pas présenté à son procès à Paris. Selon son avocate, il souffre d’une sclérose en plaques et a été hospitalisé samedi à Genève.

La cour avait l’avait ordonnée : une expertise médicale, réalisée par deux neurologues, confirme ce vendredi que Tariq Ramadan « peut comparaître » à son procès à Paris. Le procès de l’islamologue suisse pour des viols sur trois femmes commis en France de 2009 à 2016, qu’il conteste, s’est ouvert lundi

devant la cour criminelle départementale de Paris. L'accusé de 63 ans ne s'est pas présenté à l'audience. Selon un de ses conseils, Me Marie Burguburu, Tariq Ramadan, qui souffre d'une sclérose en plaques, a été hospitalisé samedi à Genève.

[…]

Le Dauphiné

03/03/2026

Le procès de Tariq Ramadan, qui ne s'est pas présenté face à ses juges, suspendu pour expertise médicale

Ses défenseurs ont annoncé que leur client était hospitalisé à Genève, en Suisse, où il se serait initialement rendu au chevet de sa mère âgée, qui devait subir une opération. Produisant un certificat de son médecin traitant suisse, qui confirme cette demande d'hospitalisation, sans précision ni de la date d'entrée ni de la durée prévisible, ils ont aussitôt demandé un renvoi du procès.

La présidente de la cour criminelle, Corinne Goetzmann, tique : le contrôle judiciaire auquel est soumis Tariq Ramadan fixe sa résidence en Seine-Saint-Denis et lui interdit de séjourner en Suisse, sans en avoir préalablement référé à l'autorité compétente. Or, relève-t-elle, nulle trace de demande d'autorisation de quitter le territoire – laquelle doit être déposée quinze jours avant la date de départ souhaitée – n'a été retrouvée.

Constatant la violation du contrôle judiciaire, l'avocat général, Philippe Courroye, demande à la cour de lancer un mandat d'arrêt international contre l'accusé. « Il ne faut pas se leurrer, Tariq Ramadan utilise tous les moyens pour ne pas comparaître et ne pas être jugé », observe-t-il, avec

l’approbation des parties civiles.

Indignation sur les bancs de la défense. Prenant tour à tour la parole, les quatre avocats invoquent la Convention européenne des droits de l’homme, le droit au procès équitable, celui du respect de l’amour d’un fils pour sa vieille mère et rappellent que leur client, âgé de 63 ans, est atteint de sclérose en plaques. Au dossier figure pourtant l’expertise d’un neurologue, sollicité par la présidente dans la perspective de ce procès et datée du 6 février, selon lequel l’état de santé de Tariq Ramadan est « stabilisé depuis 2023 » et parfaitement compatible avec sa comparution devant la cour criminelle.

Corinne Goetzmann suspend l’audience, dans l’attente de la production, par la défense, d’une attestation d’hospitalisation. Celle-ci est livrée quelques heures plus tard, mais elle n’apporte guère plus de précisions sur la réalité de l’état de santé de Tariq Ramadan et sur les éventuels examens qu’il aurait subis.

La cour se retire pour délibérer. A son retour, la présidente annonce qu’elle ordonne une expertise sur dossier, confiée à un collège de deux neurologues, dont les conclusions sont attendues mercredi 4 mars. Dans l’attente, l’audience est suspendue.

Le Monde

02/03/2026

Un flottement chargé de tension a empli la salle Vedel, au palais de justice de Paris. Tariq Ramadan, attendu devant la cour criminelle qui doit le juger pour viols, brille par son absence, ce lundi matin. Le sulfureux prédicateur s’est fait

porter malade : il serait hospitalisé en Suisse, après une soudaine crise survenue ce week-end, liée à la sclérose en plaques dont il souffre depuis de nombreuses années.

Coup de théâtre ou tartuferie, avant même le lever de rideau ? En attendant d'y voir plus clair, et surtout de recevoir les pièces prouvant l'état de santé inquiétant de l'accusé, la présidente de la cour a suspendu l'audience jusqu'à 15h30 ce lundi. D'ores et déjà, l'avocat général a requis une expertise médicale, et surtout un mandat d'arrêt international contre l'islamologue, qui, cingle-t-il, n'aurait pas respecté son contrôle judiciaire, et « utilise tous les moyens pour ne pas être jugé ».

Le prédicateur de 63 ans, déjà condamné par la justice helvète pour un viol sur une autre femme, doit comparaître jusqu'au 27 mars devant une cour composée uniquement de juges professionnels, et sous les yeux de trois parties civiles, dont l'une a demandé, pour raisons de sécurité, que le procès se déroule à huis clos. Il encourt jusqu'à vingt ans de réclusion criminelle.

[…]

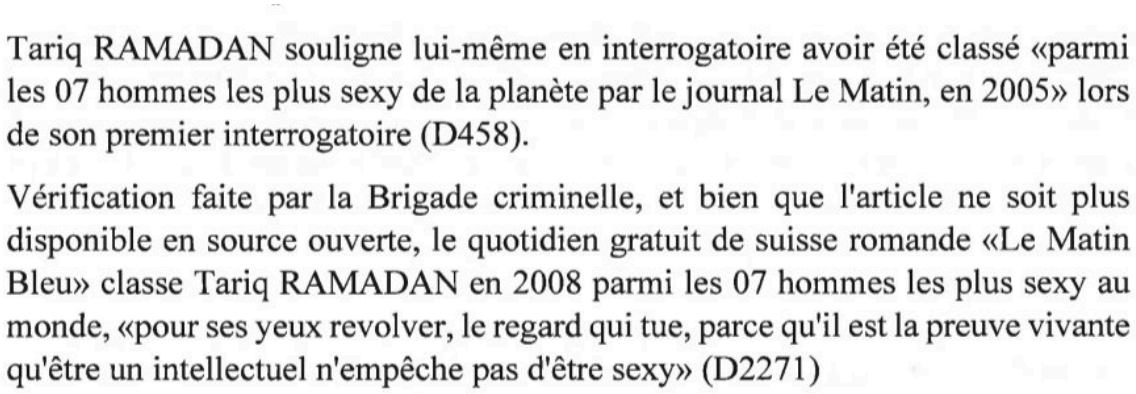
« Nous n'avons pas ce bulletin d'hospitalisation », cingle de son côté l'avocat général, qui demande une expertise médicale, et, coup de théâtre dans le coup de théâtre, la délivrance d'un mandat d'arrêt international à l'encontre de Tariq Ramadan.

[…]

Le Parisien

Alors que le procès de Tariq Ramadan, s'ouvre aujourd'hui à Paris pour trois autres viols, un passage dans les réquisitions de l'avocat général évoque un des interrogatoires

où il « souligne lui-même avoir été classé parmi les hommes les plus sexy de la planète »



Tariq RAMADAN souligne lui-même en interrogatoire avoir été classé «parmi les 07 hommes les plus sexy de la planète par le journal Le Matin, en 2005» lors de son premier interrogatoire (D458).

Vérification faite par la Brigade criminelle, et bien que l'article ne soit plus disponible en source ouverte, le quotidien gratuit de suisse romande «Le Matin Bleu» classe Tariq RAMADAN en 2008 parmi les 07 hommes les plus sexy au monde, «pour ses yeux revolver, le regard qui tue, parce qu'il est la preuve vivante qu'être un intellectuel n'empêche pas d'être sexy» (D2271)

01/03/2026

Déjà condamné par la justice helvète pour un viol, l’islamologue suisse Tariq Ramadan est jugé à partir de lundi à Paris pour des viols sur trois autres femmes commis en France entre 2009 et 2016, des accusations qu’il conteste.

Le prédicateur de 63 ans doit comparaître du 2 au 27 mars devant la cour criminelle départementale de Paris, composée uniquement de juges professionnels. Il encourt vingt ans de réclusion criminelle pour trois viols qu’il conteste.

VDN

05/01/2026

INFO LE FIGARO – Un accusé de confession musulmane peut-il comparaître devant une cour criminelle tout en observant le jeûne du ramadan ? La question est posée par la défense du prédicateur Tariq Ramadan. Déjà condamné en Suisse pour viol,

l’islamologue doit comparaître du 2 au 20 mars devant la cour criminelle départementale de Paris pour viols aggravés sur trois plaignantes. Or, ces dates coïncident avec celles du ramadan, du 17 février au 19 mars. Après plusieurs demandes de report, sans réponse, ses avocates ont déposé ce lundi une requête en récusation à l’encontre de la juge qui doit présider les débats, révèle *Le Figaro*. (…)

En parallèle, la défense de Tariq Ramadan, âgé de 63 ans et souffrant de la sclérose en plaques, a fait savoir à la présidente de la cour criminelle de Paris, Corinne Goetzmann, que les dates du procès la mettait en difficulté. D’une part l’une des avocates doit déjà plaider devant la cour d’assises du Val-d’Oise aux mêmes dates. D’autre part, ces dates sont «radicalement incompatibles avec un exercice serein et effectif des droits de la défense, dès lors qu’elles coïncident avec le mois du ramadan», écrivent ses avocates, Mes Nabila Asmane, Ouadie Elhamamouchi, May-Sarah Voguelhut et Marie Burguburu, dans leur requête consultée par Le Figaro. Selon les pénalistes, ce choix aurait «pour conséquence que Tariq Ramadan se trouvera nécessairement affaibli par le jeûne qu’il observera en vertu de ses convictions religieuses». Ces demandes de report sont également restées sans réponse de la part de la présidente.

Le Figaro

Relire :

> *Affaire Tariq Ramadan : l’islamologue est condamné en appel à trois ans de prison dont un ferme pour viol en Suisse*